

École Supérieure d'Art et Design

•Grenoble

•Valence

École Supérieure d'Art et Design

•Grenoble

•Valence

L'École supérieure d'art et design •Grenoble •Valence

recrute son.sa directeur.trice général.e pour le 1^{er} septembre 2024.

L'École supérieure d'art et design •Grenoble •Valence est une école publique d'enseignement supérieur artistique répartie sur deux sites : Grenoble et Valence. Elle a été créée en 2011 par le regroupement de l'École supérieure d'art de Grenoble et l'École régionale des beaux-arts de Valence.

Son statut juridique est celui d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) à caractère administratif, créé par la loi du 4 janvier 2004. Ses collectivités constitutives sont Grenoble Alpes Métropole, Valence Romans Agglomération, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est également subventionnée par les départements de la Drôme et de l'Isère.

L'ESAD •Grenoble •Valence a pour mission première l'enseignement supérieur en art et en design. Elle délivre des diplômes nationaux de grade licence et master.

L'école est régulièrement évaluée par le Haut-Conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Elle entretient différents partenariats sur ces territoires.

Outre l'enseignement supérieur artistique, l'ESAD a pour autres missions la recherche, la diffusion de l'art et du design, l'insertion professionnelle, la formation continue, les pratiques amateurs à destination de tous les publics.

L'établissement entame actuellement une mutation afin d'améliorer son fonctionnement, sa lisibilité et son inscription dans les écosystèmes de chacun de ses sites grenoblois et valentinois, afin de développer une attractivité régionale, nationale et internationale.

FICHE DE POSTE	Fonction : Directeur.trice Général.e de l'ESAD
	Filière : Filière culturelle
	Catégorie / Grade : Catégorie A Titulaire ou contractuel ; Fonction Publique territoriale
Création du poste : 2011	Cadre d'emploi : DEEA (Directeur d'établissement d'enseignement artistique)
	Date de mise à jour : 11/03/2024

1. Fonction : Direction générale de l'ESAD

2. Enjeux :

- Poursuivre et développer le projet d'établissement dans le respect d'un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble du personnel de chacun des sites ;
- Garantir la visibilité et l'attractivité de l'école au plan intercommunal, régional, national et international ;
- Entretenir un partenariat actif avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux sur chaque site ;
- Ancrer l'établissement dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en relation avec l'Université Grenoble Alpes (Grand établissement) dont son Campus territorial valentinois ;
- Créer les conditions d'une insertion professionnelle renforcée ;
- Optimiser / rationaliser des dépenses dans un contexte de contrainte financière.

3. Missions et responsabilités :

Nommé.e par la Présidence de l'EPCC, et mandaté.e par le conseil d'administration, le.la directeur.trice général.e :

- Assure la direction générale de l'établissement en étroite collaboration avec les deux directions de site, membres du comité de direction (management opérationnel et animation des équipes, préparation et organisation des différentes instances de l'établissement ; gestion des ressources humaines, techniques et financières mobilisées par l'EPCC ; ordonnancement des recettes

- et dépenses de l'établissement ; passation des actes, contrats et marchés ; assurer le bon fonctionnement de l'établissement) ;
- Élabore et met en œuvre le projet pédagogique, artistique, culturel, et/ou de recherche de l'ESAD et rend compte de son exécution au conseil d'administration de l'EPCC; Ainsi, il.elle veille au bon déroulement de la scolarité des étudiants, à l'exécution des programmes d'enseignement dans le respect de la réglementation, à la délivrance des diplômes nationaux pour lesquels l'établissement a reçu une accréditation du ministère chargé de la culture et du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à la connaissance de l'intégration dans le monde professionnel et artistique des jeunes diplômé.e.s ;
 - Prépare et anime le travail de conception et de rédaction du projet d'établissement destiné à la prochaine accréditation (2027) ;
 - Anime la vie des deux sites dans le respect de leurs spécificités et de leurs complémentarités ;
 - Favorise la mise en œuvre de la recherche ;
 - Développe des initiatives de partenariat avec les établissements d'enseignement et de recherche en matière d'art et de design ;
 - Développe l'ancrage territorial et les partenariats avec les différents acteurs : institutionnels, relevant de l'enseignement supérieur, culturels et socioéconomiques ;
 - Assure le rayonnement régional, national et international de l'établissement ;
 - Assure la représentation de l'ESAD lors de manifestations et auprès des partenaires ou institutions ;
 - Favorise l'émergence de nouveaux financements (mécénat, actions spécifiques...).

Certaines de ces missions pourront être déléguées en interne, sous la responsabilité du/de la directeur.trice générale.

Les missions et responsabilités sont susceptibles d'évoluer, notamment dans le cadre des évolutions du projet de l'établissement.

4. Compétences et technicités exigées par le poste

- Très bonnes connaissances des enjeux politiques, juridiques et administratifs des écoles supérieures d'art, tant au niveau national qu'international ;
- Connaissances des règles et procédures de fonctionnement d'un établissement public ;

- Inscription dans le réseau d'enseignement et de diffusion des arts visuels et du design ;
- Excellente connaissance des principales orientations de la création contemporaine et de ses métiers ; goût avéré pour cette création ;
- Compétences et appétences managériales fortes ;
- Capacité d'analyse de l'environnement socio-économique et culturel de l'établissement, du territoire pour anticiper les évolutions de l'environnement leurs incidences pour l'établissement et pour développer des partenariats ;
- Compétences de gestion ;
- Qualités relationnelles et humaines d'ouverture, d'adaptation et d'innovation, diplomatie et négociation, grandes capacités de dialogue notamment avec les partenaires publics, État comme collectivités territoriales ;
- Conduites de projet, d'appréciation et évaluation ;
- Maîtrise et connaissances de l'enseignement supérieur artistique et universitaire ;
- Légitimité pédagogique liée à la délivrance des diplômes ;
- Pratique courante du français (langue de travail) ;
- Connaissance de l'anglais et/ou d'une autre langue.

5. Spécificités du poste

- Grande disponibilité ;
- Travail sur 2 sites (Valence et Grenoble) ;
- Déplacements fréquents sur le territoire français (Paris, réseaux d'écoles d'art, équipements culturels)

6. Conditions matérielles

- Siège de l'EPCC : Grenoble
- Résidence administrative : à déterminer (Valence ou Grenoble)
- Lieu de travail : Grenoble et Valence
- Temps de travail : temps complet
- Mandat de trois ans, renouvelable
- Rémunération : Statutaire + Régime indemnitaire (RIFSEEP)

8. Profil du candidat

- Statut : titulaire ou contractuel
- Formation supérieure de 3ème cycle universitaire ou équivalent
- Cadres d'emploi : Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (privilegié) ; Professeurs territoriaux d'enseignement artistique
- Expérience professionnelle : 5 ans minimum en poste de direction

9. Candidatures

Les candidatures doivent être envoyées uniquement par courrier électronique à : recrutement_DG@esad-gv.fr

La candidature sera composée obligatoirement et seulement de deux fichiers PDF :

- Une note de motivation et d'intention de 3 pages maximum (titrée selon format DIR_NOM_Prénom_NI) ;
- Un CV détaillé (titré selon format DIR_NOM_Prénom_CV).

Date limite de dépôt des candidatures : jeudi 11 avril 2024, 10h

10. Présélection

Les candidat.e.s présélectionné.e.s en seront informé.e.s au plus tard vendredi 26 avril. Ils.elles disposeront de 25 jours pour déposer un projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques et de recherche sous forme de fichier PDF.

11. Sélection

Le conseil d'administration délibèrera au vu des documents communiqués par le jury de sélection et chargera sa Présidente de nommer le.la candidat.e finalement retenu.e. pour le poste de directeur.

La notification de nomination sera effectuée dans la première quinzaine de juillet pour une prise de fonction attendue le 1^{er} septembre 2024.

12. Renseignements et contact

Cécile DANEL-GUERLIN, directrice ressources de l'établissement
cecile.danel-guerlin@esad-gv.fr ; tel 06 10 67 66 97.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s ayant déposé un projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques et de recherche seront convoqués pour un entretien de sélection qui devrait se dérouler entre le lundi 3 et le mercredi 5 juin 2024.